

Appel à candidature

Balade en Scène Carte blanche à Pôle Nord par Hauts-de-France en Scène



Dans le cadre du Festival Hauts-de-France en Scène, qui se déroulera du 18 au 20 mars 2026 à Saint-Quentin, l'association Hauts-de-France en Scène, émanation régionale du réseau national Le Chaïnon, donne une carte blanche à la Fédération Régionale des Arts de la Rue - Pôle Nord.

Cette initiative, pensée pour mettre en valeur la richesse créative des arts de la rue dans la région Hauts-de-France, offrira aux compagnies sélectionnées l'opportunité de présenter leurs spectacles en plein air, au cœur de l'espace public. Cet appel à projet s'adresse aux compagnies professionnelles dont le siège social est domicilié dans les Hauts-de-France.



Format de la Présentation

Six compagnies seront sélectionnées pour présenter chacune un extrait de leur spectacle, d'une durée maximale de 10 minutes. Ces performances constitueront les étapes d'un parcours, une promenade ponctuée de spectacles qui se déroulera dans le quartier le 20 mars 2026 de 14h00 à 16h.

La balade sera suivie d'un temps de rencontre convivial avec les professionnel·le·s présent·e·s.



Conditions de représentation

Les spectacles proposés doivent être conçus spécifiquement pour l'espace public ou des lieux non conventionnels. Les compagnies sélectionnées s'engagent à adhérer et à être actives au sein de la fédé Pôle Nord.

Durée maximale par extrait : 10 minutes

Conditions météorologiques :

Il n'y aura pas de lieu de repli en salle en cas de mauvais temps. Seules les compagnies proposant des spectacles adaptés aux conditions extérieures, quelles qu'elles soient (froid, pluie, vent), sont invitées à postuler.

Disponibilité requise :

Présence à Saint-Quentin dès 9h le 20 mars 2026 pour la mise en place et un filage dans la matinée. La balade-spectacle débutera à 14h00.

Autonomie technique :

Les compagnies doivent être entièrement autonomes sur le plan technique. Ni Région en Scène ni la Fédération Pôle Nord ne prévoient de gardiennage des décors entre les répétitions et la Balade en Scène.



Conditions d'accueil et rétribution

Repas :

Un buffet froid sera pris en charge par Région en Scène.

Rétribution :

Une somme de 400 € TTC par compagnie + 100 € TTC par artiste et technicien•ne dans la limite de 5 personnes au plateau sera versée sur facture à chaque équipe artistique sélectionnée, après l'événement. Cette contribution inclut les frais de transport et les prestations des équipes. Les compagnies s'engagent à rétribuer les personnes qu'elles mobilisent pour cet événement et à être en conformité avec les obligations en matière d'assurances.

Responsabilité :

La Fédération Pôle Nord décline toute responsabilité en cas de dégradation de matériel.



Critères de Sélection et Objectifs

La Fédération Pôle Nord agit comme facilitatrice plutôt que programmatrice et vise à offrir une représentation équilibrée et diversifiée des projets artistiques en espace public. Les choix porteront une attention particulière à plusieurs axes prioritaires :

- Égalité de genre : assurer une représentation équilibrée entre les projets portés par des femmes et par des hommes.
- Représentativité régionale : garantir un équilibre entre les compagnies issues du Nord et du Sud des Hauts-de-France.
- Diversité artistique : valoriser la richesse des propositions et la pluralité des disciplines investissant l'espace public.
- Création récente : soutenir les nouvelles créations.



Modalités de Candidature

Les candidatures doivent être réalisées avant le 15 décembre 2025 en répondant au Framafom dont le lien figure en fin de page du présent appel à candidature. Deux liens peuvent y être renseignés pour donner à lire/voir : dossier de présentation du spectacle, fiche technique succincte, des photos, un teaser vidéo du spectacle...



Candidatures, inscriptions et souscription
lien pour formulaire d'inscription
federation.polenord@gmail.com